



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### De l'argent pour la santé, pas pour les armes nucléaires !

**Le Mouvement de la Paix apporte son soutien aux luttes pour la défense du service public hospitalier et de ses personnels.**

Les luttes des personnels hospitaliers et le débat parlementaire en cours ont mis en évidence un plan triennal d'austérité de 3 milliards d'€ pour les hôpitaux et de 10 milliards d'€ au total pour la santé.

En revanche, pour les dépenses militaires, la loi programmation militaire 2019-2025 prévoit une augmentation du budget militaire de 1,7 milliards d'€ d'augmentation par an de 2019 à 2022, puis un nouveau palier d'augmentation de 3 milliards d'€ par an de 2023 à 2025 inclus. Si cette évolution se maintient, c'est une augmentation de 16,8 milliards d'€ sur la période 2019-2025.

Sur la même période, le gouvernement a fait voter - dans le cadre de la loi de programmation militaire - un quasi doublement des **crédits consacrés aux armes nucléaires de 3,4 à 6,7 milliards d'€ par an**, soit de l'ordre de 42 milliards sur la période d'une loi de programmation militaire (6 ans). D'autant plus incompréhensible alors que les Nations Unies viennent d'adopter un Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en 2017, et que la France est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui en son article 6<sup>1</sup> prévoit leur élimination.

La perspective proposée par le gouvernement actuel - à travers le livre blanc de la défense et la revue stratégique, c'est une dépense de l'ordre de 100 milliards d'€ en 15 ans pour des armes nucléaires nouvelles<sup>2</sup>, illégales, économiquement coûteuses, dangereuses car susceptibles d'entraîner des catastrophes humanitaires insurmontables, et éthiquement inadmissibles.

Le Mouvement de la Paix rappelle que l'article 26 de la charte des Nations Unies stipule « *qu'il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde* ».

Sur ces fondements, mais également en se référant aux principes énoncés dans le préambule de la constitution de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), le Mouvement de la Paix apporte son soutien aux luttes pour la défense du service public hospitalier et de ses personnels dont la satisfaction va dans le sens de la solidarité, du respect de la vie, et serait un facteur de bien-être et de cohésion sociale.

A Paris, le 14/11/2019

#### Le Mouvement de la Paix

---

<sup>1</sup> Article 6 du TNP « *Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace* ».

<sup>2</sup> Rappel : coût d'un missile nucléaire M51 d'après l'usine nouvelle « 150 millions d'euros ». La force océanique stratégique en comporte 64 exemplaires : <https://cutt.ly/veDtVwe>

-> Coût d'un scanner corps entier pour équiper un hôpital : 1 million d'euros.